



Assurance vie tutelle

Par **Bryoche**, le **14/06/2019** à **16:26**

Bonjour, je suis devenue la tutrice de ma mère. Enfant unique, je l'héberge,.. Etc..les conseillers de la La société générale ne m'ont pas aidé puisque ils n'y connaissent rien. Ce n'est pas par méchanceté mais réaliste, ils me font perdre un temps fou ma question :ma maman a une ass vie, depuis 2015 don't je suis la bénéficiaire, la tutelle est faite depuis cette année, on a besoin de faire un rachat sur l'assurance vie pour payer différentes factures, (notamment impôts pour une succession,..) puis je faire le retrait moi même dois je demander l'autorisation au juge des tutelles,.. Bien cordialement sinon je dois attendre samedi prochain d'avoir une réponse de ma banque... Or c'est urgent... Merci beaucoup.